



N° d'épreuve FFM _____ 710
Moto-Club _____ BERNEX
N° d'affiliation _____ 2274
Date _____ 12-06-2022
Lieu _____ BERNEX
Organisateur technique - MOTO-CLUB BERNEX
E-mail _____ MCBERNEX@GRANGE.FR
Téléphone _____ 06-88-78-91-62

CDF MONTEE IMPOSSIBLE

REGLEMENT PARTICULIER 2022

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course _____ STADLER PATRICK Licence : 022554
Délégué FFM (Président du Jury) _____ LIOGIER ANDRÉ Licence : 171369
Membre du Jury _____ VERNEX Marie-Claude Licence : 023815
Membre du Jury _____ ROCHE Paul Licence : 142107
Commissaire technique responsable _____ DUMORD J-MARC Licence : 009366
Responsable du chronométrage _____ Licence :
Responsable parc coureur _____ Licence :

Article 3 Catégories & Engagements

➔ Prototype

A partir de 16 ans.

Les motos utilisées pour cette catégorie sont des motos construites à cet effet. L'utilisation du système « Nitro Oxyde Liquide » est admise.

➔ Féminines (minimum 5 pilotes)

A partir de 16 ans.

Machines d'une cylindrée de 250cc minimum.

Les motos utilisées pour cette catégorie sont des motos construites à cet effet. L'utilisation du système « Nitro Oxyde Liquide » est admise.

↳ Primes d'arrivée par manche :

Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes
1 ^{er}	150 €	6 ^{ème}	60 €	11 ^{ème}	20 €	16 ^{ème}	20 €	21 ^{ème}	20 €
2 ^{ème}	125 €	7 ^{ème}	50 €	12 ^{ème}	20 €	17 ^{ème}	20 €	22 ^{ème}	20 €
3 ^{ème}	100 €	8 ^{ème}	40 €	13 ^{ème}	20 €	18 ^{ème}	20 €	23 ^{ème}	20 €
4 ^{ème}	80 €	9 ^{ème}	30 €	14 ^{ème}	20 €	19 ^{ème}	20 €	24 ^{ème}	20 €
5 ^{ème}	70 €	10 ^{ème}	20 €	15 ^{ème}	20 €	20 ^{ème}	20 €	25 ^{ème}	20 €

Aucune indemnité financière supplémentaire, sous quelque forme que ce soit, ne pourra être sollicitée par le coureur.

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques
Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Nom du responsable médical **KAH J. MARC**

Nombre de secouristes **10**

Hôpital le plus proche **THONON**

Nombre d'ambulance(s) **1**

Temps de trajet (en min) **30**

Article 7 Le site de pratique
Accès :

Nom du site **BERNEX PRES RICHARD**

Adresse **74500 BERNEX**

Caractéristiques :

Longueur du parcours **2007**

Largeur minimum de la piste **47**

Nombre d'OCP* **4**

*Officiels Commissaires de Piste



- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

Visa du Moto-Club

Date : **07-03-2022**

MOTO-CLUB de BERNEX
FFM 2274 - «Les Chautets»
74500 BERNEX

Visa de la Ligue

Date :

Visa de la FFM

Date : **02/06/2022**

Numéro : **22/0509**



REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ep n° 710

DEFINITION :

Le moto-club de Bernex organise le dimanche 12 juin 2022 une épreuve de montée impossible moto, la 16^{ème}, catégorie prototype inscrite au championnat de France.

LIEU :

Cette épreuve se déroulera sur une piste aménagée et homologuée par la FFM à Bernex au lieu-dit « Le Pré Richard » à 8km d'Evian les Bains.

PISTE :

La piste est une montée d'une longueur de 200 mètres et d'une largeur minimale de 4 mètres et sur un dénivelé de 90 mètres.

PRESCRIPTIONS GENERALES :

La montée impossible se déroulera en conformité avec les prescriptions des règlements nationaux de la FFM. Du règlement spécifique de l'épreuve et ses annexes auxquels tous les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur inscription.

MOTOCYCLES (point particulier de l'épreuve):

Machines considérées de type prototype selon le règlement de la FFM. Toutefois l'évacuation des motos se fera par un treuil, il est donc nécessaire d'équiper sa moto d'une sangle à l'avant (tube de fourche ou guidon) et de 2 crochets suffisamment solides à l'arrière.

Pour les pilotes utilisant 2 bras oscillants (donc 2 garde boue), obligation de présenter les 2 (pour le 2^{ème} présentation non monté mais avec la roue) afin de faire valider les protections et les faire marquer

L'utilisation des motos (protos ou autres...) se fera uniquement dans l'enceinte de la course sous peine d'exclusion.

ROUES ET PNEUMATIQUES (point particulier de l'épreuve):

En raison de la trop grande dégradation de la piste, seuls sont autorisés les pneus de motocross standards et les pneus à boulons. Pneus à godets (caoutchouc ou métal) et chaînes sont interdits.

CONCURRENTS :

Cette épreuve est ouverte à toute personne possédant une licence FFM : NCO, INTER, ZUE

ENGAGEMENTS (point particulier de l'épreuve):

Les engagements sont à faire sur le site <https://ffm.engage-sports.com> mais seront limités à 50 pour le championnat de France. Le moto-club se réserve le droit d'inviter 15 pilotes supplémentaires (essentiellement Suisses) soit 65 pilotes. Tous les pilotes inscrits feront les 4 manches

CLASSEMENTS :

Un classement scratch et un classement championnat de France sera établi. Seul le classement championnat de France sera soumis à dotations

DOTATION :

Selon l'article 17 de l'annuaire FFM.

Aucune dotation ne sera donnée tant que les parcs motos et coureurs ne seront pas vides de tous déchets et propres.

ASSURANCES :

Les assurances contractées seront conformes à la législation en vigueur.

CONTROLES TECHNIQUES ET ADMINISTRATIFS :

Les contrôles se dérouleront le samedi 11 juin à partir de 15 heures (pour le technique un responsable de piste contrôlera les points d'ancrage des crochets pour la descente des motos).

Chaque concurrent devra se présenter muni des éléments suivants valides :

Permis de conduire ou CASM et Licence FFM

Machines : voir règlement FFM

Des contrôles de fonctionnement du coupe-circuit seront effectués.

Pilotes : tenue de Crossman et casque obligatoire (règlement FFM).

D'une part, pour des raisons de sécurité, l'usage d'alcool et de drogues est strictement interdit. Tout pilote se présentant au départ en état d'ébriété manifeste sera immédiatement exclu de l'épreuve sans aucune indemnité.

D'autre part, l'épreuve se situant dans un alpage, espace naturel protégé, ou vivent des animaux en liberté, TOUTES BOUTEILLES EN VERRE SONT FORMELLEMENT INTERDITES SUR LE SITE.

Les concurrents devront impérativement évacuer leurs déchets et laisser leur emplacement et les alentours propres.

24 MAI 2022

MOTO-CLUB de BERNEX
FFM 2274 - «Les Châtalets»
74500 BERNEX

LIGUE MOTOCYCLISTE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
Z.A. 18 Chemin de l'Île Neuve
26600 LA ROCHE DE GLUN
TEL : 04 75 55 22 50



MONTEE IMPOSSIBLE 2022

HORAIRES DE L'EPREUVE

SAMEDI 11 JUIN 2022 à partir de 15h

Contrôle technique et administratif

DIMANCHE 12 JUIN 2022

08h00 : 1ere montée

10h00 : 2eme montée

14h00 : 3eme montée

16h00 : 4eme montée

Remise des prix à l'issue de la course

MOTO-CLUB de BERNEX
FEM 2274 - « Les Chautets »
74500 BERNEX

MOTO CLUB BERNEX DENT D' OCHE - Ligue AUVERGNE- RHÔNE-ALPES - Affilié FFM N° 2274

652 Les Chautets - 74500 Bernex

Tel : 06 88 78 91 62

Site internet : www.montee-impossible-bernex.com E-mail : mcbernex@orange.fr